



SOLIDARITÉ

L'AIDE ALIMENTAIRE, LE SERVICE SOLIDAIRE

Les fins de mois sont de plus en plus dures pour certains Treilliérais, dont la première urgence reste de se nourrir correctement ainsi que leurs enfants. C'est pourquoi la ville entretient un service d'aide dont l'affluence n'a pas baissé ces dernières années.

Mis en ligne le 06 novembre 2019

Depuis octobre 2013, la ville de Treillières propose une aide alimentaire qui permet d'obtenir gratuitement des produits de première nécessité. De nombreuses familles peuvent ainsi répondre au besoin vital de se nourrir, besoin reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires » (article 25). En septembre, et afin de créer un espace d'accueil spécifique à ses bénéficiaires, le lieu de stockage et de distribution de l'aide alimentaire a été déménagé dans l'ancienne cuisine de l'école de la Chesnaie.

L'existence de ce service d'aide ne serait pas possible sans la générosité des donateurs, publics et privés. En effet, depuis la première collecte, le CCAS a collecté 5715 kilos de produits alimentaires et d'hygiène. De 802 kg en 2014, le poids total de la collecte annuelle a atteint plus d'1,2 tonne cette année. Cela correspond, en cinq années, à un total de 1407 paniers distribués, dont 224 déjà distribués sur l'année 2019 à la fin de l'été.

La dernière "Opération Caddie" a eu lieu les 18 et 19 octobre derniers au Super U de Treillières et les Treilliérais se sont une nouvelle fois montrés généreux avec 1 122,3 kg de produits secs et 137,75 kg de produits d'hygiène collectés. Le Centre Communal d'action sociale (CCAS), qui organise cette collecte, tient à remercier l'ensemble des habitants pour leur générosité.

Pour obtenir une aide alimentaire, le public doit en faire la demande auprès du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de la commune, où il pourra rencontrer un assistant social. Cet entretien permettra de faire un point sur la situation générale de la personne afin de définir les aides sociales auxquelles elle pourrait avoir droit. Infos au 02 40 94 52 42.



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.